



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

DOSSIER DE CANDIDATURE
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

2022-2024

1. Fiche de renseignements
2. Questionnaire
3. Autorisation parentale
4. Droits, devoirs et engagement du jeune conseiller

Dossier à déposer à la
Mairie de Levroux
10 place de l'hôtel de ville
36110 LEVROUX

au plus tard le **5 janvier 2022**



CANDIDATURE AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2022/2024

Fiche de renseignements

Candidat

NOM :

Prénom :

Date de naissance : à

Sexe : Féminin Masculin

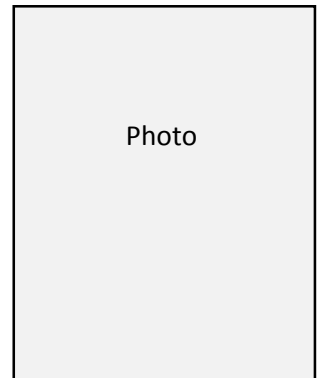
Établissement scolaire :

Classe :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :



➤ Je soussigné (e)
déclare être candidat au Conseil municipal des jeunes de Levroux pour 2022-2024.

Fait à, le

Signature du candidat

Représentant légal 1

Père Mère Tuteur

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Fait à

Le

Signature

Représentant légal 2

Père Mère Tuteur

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Fait à

Le

Signature

QUESTIONNAIRE

1. Pour toi, un CMJ c'est :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Pourquoi souhaites-tu t'engager ?

Coche et classe par ordre d'importance : 1, 2, 3...

- Pour rencontrer d'autres jeunes
- Pour représenter les jeunes de la ville
- Pour défendre et faire entendre mes idées
- Pour monter des projets
- Pour découvrir comment fonctionne un conseil municipal, une mairie et rencontrer des élus
- Pour faire plaisir à mes parents
- Par curiosité
- Autres :

3. Quels sont tes centres d'intérêts :

(3 choix à faire)

- Sport
- Cinéma
- Arts
- Jeux vidéos
- Musique
- Multimédia
- Lecture
- Histoire
- Culture/Patrimoine
- Sciences
- Nature
- Autres :

4. En tant que conseiller, j'aimerais agir sur les thèmes suivants :

Environnement

Culture / Loisirs

Sécurité / Mobilité

Solidarité / Humanitaire

Santé / Prévention

Autres :

5. Présente-nous tes motivations, tes idées, tes projets pour la ville, ce que tu souhaites améliorer ou créer sur ta commune en quelques lignes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

Domicilié(e) à

Représentant(e) légal de l'enfant

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature et mener sa campagne pour le CMJ de Levroux pour le mandat 2022-2024.
- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au CMJ.
- Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune pour tout déplacement dans le cadre du CMJ.
- Autorise mon enfant à être filmé, photographié, seul ou en groupe dans le cadre du CMJ et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communication tels que la presse locale, bulletin municipal, plaquettes, site internet de la commune, page Facebook...
- Autorise mon enfant à recevoir par voie postale, par courrier et par sms, les différentes informations relatives au CMJ (réunions, invitations, programmes, rendez-vous...).
- Autorise mon enfant à participer aux réunions plénières et réunions de commissions (de travail) du CMJ.
- Autorise les responsables du CMJ à prendre le cas échéant, toutes les mesures nécessaires par l'état de santé et sécurité de mon enfant sur demande d'un médecin. Et à informer les responsables d'une pathologie particulière.
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ et en accepte l'organisation, en particulier les déplacements que mon enfant devra effectuer pour se rendre aux réunions.

Fait à le

Signature du représentant légal

Signature du candidat

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Précédée de la mention « lu et approuvé »



DROITS, DEVOIRS ET ENGAGEMENT DU JEUNE CONSEILLER

Les règles que le conseiller municipal des jeunes s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat sont :

I. LES DROITS

Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits.

Le conseiller a le droit de :

- Proposer des projets ou des actions.
- Organiser des manifestations culturelles ou de loisirs, des expositions ou des manifestations.
- Exprimer ses opinions.
- S'impliquer dans des actions locales, nationales, européennes ou mondiales.
- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées.
- Donner son pouvoir à un autre conseiller afin de le représenter au conseil.

II. LES DEVOIRS

Le conseiller représente la population Jeune (9-14 ans)

Il s'engage à :

- S'investir dans les projets du CMJ.
- Informer les jeunes de la ville des actions du CMJ.
- Établir un lien entre les générations de la commune.
- Assistera aux réunions.
- Être présent aux commémorations et manifestations de la ville.
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes.
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation pour améliorer le quotidien des jeunes de la ville.
- S'informer des besoins des jeunes de la ville.
- Être respectueux et communiquer avec les membres du CMJ.
- Être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes.

Les conseillers élus seront aidés par les conseillers municipaux adultes, pour appréhender pleinement leur nouvelle fonction.

Les conseillers seront initiés durant l'année aux outils mis à disposition par la Commune pour la réalisation de leurs projets (email, photocopieuse,...).

Le Conseil Municipal s'engage à favoriser la formation à la citoyenneté des jeunes élus, en particulier en leur permettant d'observer le fonctionnement des institutions, par exemple, par des visites dans les lieux où se votent les lois et par des rencontres avec les Conseillers Départementaux, Régionaux, les Députés et les Sénateurs.

III. L'ENGAGEMENT DES JEUNES CONSEILLERS

Un jeune conseiller a des responsabilités : il doit œuvrer dans l'intérêt général, être dans une démarche collective et faire preuve d'assiduité et d'implication.

Cette Charte fixe les règles que tu acceptes de respecter durant toute la durée de ton engagement.

Article 1 : Agir dans le respect des valeurs de la République⁽¹⁾ et avoir une attitude citoyenne et responsable.

Article 2 : Œuvrer en permanence à l'amélioration de la vie quotidienne de la ville dans l'intérêt général⁽²⁾.

Article 3 : Respecter les autres, leur personnalité, leurs différences, leurs idées et leur temps de parole.

Article 4 : Faire preuve de discernement⁽³⁾ et de libre arbitre⁽⁴⁾.

Article 5 : Défendre ses idées en restant courtois, dans un esprit de tolérance, même si les autres ne partagent pas ton avis. Donner son point de vue en argumentant et en étant constructif.

Accepter ou refuser une décision dans le respect du fonctionnement démocratique⁽⁵⁾ du CMJ.

Article 6 : Être porteur de propositions, de projets simples ou ambitieux et œuvrer à leur aboutissement.

Article 7 : Représenter et instituer un dialogue avec les autres jeunes de la ville.

Article 8 : Être assidu(e), ponctuel(le) et participer à toutes les réunions et manifestations diverses nécessitant la présence du CMJ.

Prévenir en cas d'absence.

Article 9 : Donner une bonne image du CMJ et de ses membres en toutes circonstances.

Signature du représentant légal

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du candidat

Précédée de la mention « lu et approuvé »

(1) Les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité

(2) Intérêt général : Qui concerne l'ensemble d'une population.

(3) Faire preuve de discernement : Analyser et juger avec justesse une situation.

(4) Faire preuve de libre arbitre : Prendre une décision en toute indépendance, sans subir de pression de la part d'une personne ou d'un groupe.

(5) Un fonctionnement démocratique : Pouvoir exprimer ses idées sur un sujet donné, pouvoir voter et ensuite respecter le résultat du vote.